



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

#### Vingt-neuvième session

La Haye, Pays-Bas, 30 septembre - 3 octobre 2014

### QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX

(Préparé par le Secrétariat du Codex)

#### QUESTIONS DÉCOULANT / VISÉES PAR LE COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

1. La 36<sup>e</sup> session de la Commission (2013) a:
  - Adopté la norme régionale pour les chanterelles<sup>1</sup>;
  - Adopté le plan stratégique 2014-2019<sup>2</sup>;
  - Nommé les Pays-Bas en qualité de coordonnateur pour l'Europe, pour un premier mandat.<sup>3</sup>
2. La 37<sup>e</sup> session de la Commission (2014) a approuvé les conclusions et recommandations de la 69<sup>e</sup> session du Comité exécutif (2014)<sup>4</sup> d'établir un cadre de suivi pour la mise en oeuvre du Plan stratégique comportant des mécanismes de collecte systématique de données (par exemple des modèles) afin de faciliter l'évaluation des informations fournies par de très nombreux comités lorsque ceux-ci sont les principaux fournisseurs d'informations sur le suivi.<sup>5</sup>
3. Le Comité est invité à prendre note de cette information.

---

<sup>1</sup> REP13/CAC, par. 37

<sup>2</sup> REP13/CAC, par. 177 et Annexe IX

<sup>3</sup> REP13/CAC, par. 237

<sup>4</sup> REP14/CAC, par. 119

<sup>5</sup> REP14/EXEC, par. 42